

## MUNICIPALES 2014 BILAN EAU ET ASSAINISSEMENT

### Dénonciation du contrat de l'eau :

Le groupe des Verts a dénoncé à l'époque les excès de profits réalisés par la Lyonnaise des eaux, et avait demandé d'intégrer l'étude réalisée par l'association Transcub dans le dossier de renégociation du contrat.

Les trop perçus s'élevaient à 29M€ entre 1997 et 2003 et 233M€ sur toute la durée du contrat écoulé.

### Le prix de l'eau :

Le groupe écologiste a également travaillé sur le prix de l'eau en Gironde. Ceci à plusieurs reprises. Nous avons notamment dénoncé les différences de prix sur l'ensemble de la GIRONDE et mis en exergue cette inégalité à travers une cartographie des exploitants.

Par ces différentes actions, les Verts sont apparus comme la seule formation politique dénonçant les dérives de la gestion de l'eau, ceci sur tous ses aspects : contrat, prix, gestion de la ressource, pollution.

### Promotion de la Régie pour l'eau et l'assainissement :

Les élus écologistes de la CUB se sont positionnés pour un passage en régie de l'eau et de l'assainissement au plus tôt, soit dès la fin de contrat de l'assainissement en janvier 2012.

Bien que ce passage en régie ne se soit pas concrétisé pendant cette mandature, la CUB a voté la mise en place d'un véritable service de l'eau et de l'assainissement qui sera opérationnel pour un passage en régie en 2018. Des recrutements ont été réalisés en ce sens, et le nouveau contrat d'assainissement a intégré la formation du personnel CUB.

Les engagements pris par la CUB montrent que les décisions du passage en régie en douceur, sont malgré tout une décision acceptable. En effet la lourdeur du dossier et sa complexité permettent de préparer le passage dans les meilleures conditions.

### Renégociation des avenants ayant permis un gain financier pour la CUB et une baisse du prix de l'assainissement pour l'usager :

Pendant la mandature 2008-2014, les contrats de l'eau et de l'assainissement ont été renégociés en faveur des usagers qui ont pu bénéficier d'une baisse de leur facture d'eau de 50€ par an pour une consommation de 120m<sup>3</sup>.

En parallèle, la qualité de service a été améliorée et les conditions ont été mises en place pour renforcer le contrôle du délégataire.

### Ressources de substitution :

Depuis 2001, les Verts siègent à la CLE du SAGE Nappe profondes. Son objectif est de mettre en œuvre des ressources de substitutions aux nappes profondes déficitaires (Eocène et Oligocène). Nous voyons enfin aboutir le projet destiné à soulager et à préserver les ressources en eau potable mises à mal par des décennies de consommation non régulée, notamment la nappe de l'éocène centre dans laquelle la CUB prélève entre 9 et 15 Mm<sup>3</sup> d'eau/an. Nous nous sommes impliqués sur ce dossier, qui s'il n'offre pas une grande visibilité politique et médiatique, n'est pas pour autant un dossier à enjeu majeur, aussi bien au niveau écologique que social et économique.

Enfin, lors du conseil du 18 janvier 2013 a été voté le choix d'exploiter un premier projet de ressources : l'Oligocène de St Hélène – Saumos, pour une mise en service des infrastructures en 2020. Les deux autres projets ne garantissant pas pour le moment une régularité, une qualité ou une protection suffisante de l'environnement, sont toujours en

cours d'étude. Ces recherches en nouvelles ressources, ne doivent pas mettre de côté le chantier des économies d'eau qui peuvent être réalisées à confort égal par nos collectivités et nos concitoyens.

Les élus écologistes de la CUB n'ont eu de cesse de demander le renforcement des actions visant à réduire notre consommation d'eau. Ainsi, nous demandons de longue date que soit mise en œuvre une tarification progressive afin que la part variable de la facture d'eau soit fonction de la consommation. Cette tarification progressive a été mise en œuvre en janvier 2013 et concerne tous les usagers de la CUB.

### Promotion de la maîtrise de la consommation d'eau sur Mérignac :

Dès 2003, après des constats de fuite importante sur les équipements municipaux, la ville de Mérignac a initié une démarche novatrice et pionnière de maîtrise de la consommation d'eau. Après un diagnostic complet des installations, bâtiments, équipement sportifs, voirie et espace verts, des mesures de gestion et des investissements ont été engagés.

Des mesures concrètes sont mises en œuvre depuis :

#### **1- Limiter les fuites en contrôlant les consommations :**

- Tous les bâtiments sont relevés 1/mois (+ 2000 r / an) et les compteurs d'arrosage sont relevés 5 à 6 fois par an (saison avril-septembre).

#### **2- Limiter les consommations en installant des matériels hydro économes sur les équipements communaux :**

- 80 % des bâtiments équipés représentant 95 % de la consommation d'eau.

#### **3- Optimiser l'arrosage par l'installation de programmeurs couplés à des pluviomètres et par l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie :**

- 95 m3 de cuves enterrées, le tout s'inscrivant dans une politique de gestion écologique et différenciée des espaces verts (éco certification zéro phyto).

#### **4- Sensibiliser le grand public et les scolaires par la distribution de brochures et de kits hydro-économes**

- Une opération de distribution de 500 kits hydro-économes en 2008, 896 mérignacais sensibilisés par la Maison de l'eau en 2010 et 604 en 2011.

### Les résultats :

**1-Entre 1996 et 2002, la facture d'eau moyenne de la ville de Mérignac s'élevait à environ 463 900 euros. Depuis 2003, la facture d'eau moyenne est passée à 392 338 euros, soit une baisse moyenne de 71 562 euros par an (715620 euros sur 10 ans).**

**L'investissement global est de 73 000 euros, en 9 ans. Soit un euro d'investit 10de gagner !**

**2- Baisse de la consommation globale d'environ 20% malgré une croissance de + 11% de compteurs pour la période 2003-2012**

**3- Baisse de 16% sur la facture globale alors que le prix de l'eau a augmenté de + 9% pour l'eau des bâtiments et de +10% pour l'eau d'arrosage.**

De plus, la ville de Mérignac s'inscrit avec le Conseil Général dans l'opération pilote, projet Mac'eau. Il consiste à apporter des actions fortes de sensibilisation des usagers au problème

de surexploitation des nappes et à distribuer des équipements hydro-économiques (80 000 kits).

*Sur Mérignac, 10 000 foyers sont concernés par ce projet.*

### Mise au jour de la pollution au perchlorate d'ammonium

=> Niveau d'exigence

### Gouvernance de la gestion eau et assainissement : la société civile a droit au chapitre :

La gouvernance a évolué avec l'entrée de représentants de la société civile au sein de la SGAC, la société de gestion de l'assainissement de la CUB qui va gérer l'eau jusqu'à l'arrivée de la régie, en 2018. Le conseil d'administration de cette société dédiée est composé de trois collèges : le délégataire provisoire (la Lyonnaise), les élus de la CUB, les associations d'usagers. Dans ce dernier collège, on retrouve l'UFC Que Choisir, TransCUB et les Quartiers de Pessac.

## **Eau : préservation de la ressource**

Tous usages confondus, 300 millions de m<sup>3</sup> environ sont prélevés chaque année dans le milieu naturel en Gironde. La moitié, soit 150 millions de m<sup>3</sup>, est prélevée dans les eaux superficielles (lacs et cours d'eau) et la nappe phréatique du sable des landes (première nappe rencontrée sous le sol). L'autre moitié est fournie par les quatre principales nappes souterraines concernées par le SAGE Nappes profondes (des terrains les plus jeunes et donc les moins profonds vers les plus anciens) : Miocène, Oligocène, Eocène, Crétacé.

Pour ces 150 millions de m<sup>3</sup> les usages se répartissent comme suit :

- alimentation en eau potable / distribution publique 77 % ;
- agriculture 16 % ;
- industrie 7 %.

A noter que 112 des 114 millions de m<sup>3</sup> (soit 98 %) nécessaires pour l'alimentation en eau potable sont fournis par ces nappes. Parmi celles-ci, la plus sollicitée est celle de l'Eocène dans laquelle près de 46 millions de m<sup>3</sup> sont prélevés chaque année en zone centre du SAGE (AEP 92 %, agriculture 0,4 %, Industrie et autres 7,6 %) alors qu'une gestion durable imposerait que ces prélèvements n'excèdent pas 38 millions de m<sup>3</sup>.

*A noter : la Gironde est riche en eau superficielle. Les principaux cours d'eau, (Garonne et Dordogne) sont sous influence marine avec la présence d'un bouchon vaseux. Pour les cours d'eau non influencés par l'océan et donc de meilleure qualité, ils sont éloignés des zones de besoin. La nappe peu profonde du Plio-Quaternaire (sable des landes) présente fréquemment des teneurs en fer handicapantes quel que soit l'usage, même agricole. Ces ressources superficielles sont donc très abondantes mais peu attractives du point de vue qualitatif.*

Du fait de la surexploitation pendant les 40 dernières années de ces nappes profondes et notamment l'Eocène, qui alimentent majoritairement le département en eau potable, une baisse du niveau piézométrique continue provoque une menace de salinisation locale par les eaux minéralisées de l'estuaire et ne constitue pas une exploitation durable de la ressource car soumettant la nappe à un déstockage non maîtrisé. L'urgence de la situation réclamait la constitution d'une instance prévue par loi sur l'eau de 1992, la Commission

Locale de l'Eau (CLE) afin d'élaborer et d'assurer le suivi d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Nappes profondes de Gironde).

### Ressources de substitution

Depuis 2001, les Verts siègent à la CLE du SAGE Nappes profondes. Son objectif est notamment de mettre en œuvre des ressources de substitutions aux nappes profondes déficitaires (Eocène et Oligocène). Nous voyons enfin aboutir le projet destiné à soulager et à préserver les ressources en eau potable mises à mal par des décennies de consommation non régulée, notamment la nappe de l'Eocène centre dans laquelle la CUB prélève entre 9 et 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an. Nous nous sommes impliqué sur ce dossier, qui, s'il n'offre pas une grande visibilité politique et médiatique, est pour autant un dossier à enjeu majeur, aussi bien au niveau écologique, que social et économique.

Enfin, lors du conseil du 18 janvier 2013, a été voté le choix de mettre en service un premier projet de ressource de substitution : l'Oligocène des environs de Sainte-Hélène, pour une mise en service des infrastructures en 2020. Les deux autres projets ne garantissant pas pour le moment une régularité, une qualité ou une protection suffisante de l'environnement. Ils sont toujours en cours d'étude. Ces recherches en nouvelles ressources ne doivent pas mettre de côté le chantier des économies d'eau qui peuvent être réalisées à confort égal par nos collectivités et nos concitoyens.

Les élus écologistes de la CUB n'ont eu de cesse de demander le renforcement des actions visant à réduire notre consommation d'eau. Ainsi, nous demandons de longue date que soit mise en œuvre une tarification progressive afin que la part variable de la facture d'eau soit fonction de la consommation. Cette tarification progressive a été mise en œuvre en janvier 2013 et concerne tous les usagers de la CUB.

Le SAGE actuel a été élaboré par la CLE d'avril 1999 à juillet 2002 puis le nouveau validé en 2013. Le SAGE est un outil de réglementation et de programmation visant à restaurer la ressource en eau des nappes profondes pour maintenir la possibilité de l'exploiter durablement. Le SAGE actuel est en vigueur depuis novembre 2003 par arrêté préfectoral. Il doit permettre un retour à des équilibres durables entre les usages de l'eau et la disponibilité de la ressource.

En 2021, les besoins estimés se montent à 139 millions de m<sup>3</sup>, et 145 millions pour un scénario de « CUB Millionnaire » Le niveau de prélèvement actuel est déjà non soutenable pour la pérennité de la ressource en eau et à fortiori celui envisagé pour 2021. Le SAGE estime ainsi que :

- les économies d'eau peuvent raisonnablement atteindre entre 13 et 14 millions de m<sup>3</sup>/an avec des économies d'eau de base selon le scénario démographique retenu,
- entre 21 et 21.5 millions de m<sup>3</sup>/an avec un programme d'économies d'eau renforcé.

Le scénario d'économies de base a été retenu comme objectif par le SAGE, qui vise le chiffre de 80 m<sup>3</sup> prélevé par habitant et par an.

Ceci se traduit selon les scénarios par un besoin en ressources de substitution entre 11 (tendanciel) et 16,5 (CUB Millionnaire) millions de m<sup>3</sup>/an de ressources de substitution.

Pour le moment, en ce qui concerne les ressources de substitution, trois ressources sont opérationnelles :

- alimentation en eau industrielle de la presqu'île d'Ambès à partir de stockage dans les gravières d'Ambarès ;
- forage en zone Nord à Salignac ;
- forage en zone Nord à Bayas.

Mais les volumes produits ne sont pas à la hauteur des enjeux (3 millions de m<sup>3</sup> produits environ) alors que le dimensionnement des autres solutions de substitution envisagées est de 10 à 12 millions de m<sup>3</sup>.

Devant les incertitudes concernant ces ressources de substitution, il existe une ressource, qui, elle, est immédiatement disponible et parfaitement réalisable : il s'agit des économies d'eau et de la maîtrise de la consommation.

Il faut donc mettre en œuvre dans le département de la Gironde, une politique ambitieuse de maîtrise des consommations d'eau qui permettra de générer des économies d'eau importantes tout en assurant un service rendu aux usagers égal, voire dans certains cas, supérieur. En effet, maîtriser les consommations ne veut pas dire austérité mais améliorer l'efficacité de l'ensemble du système de gestion de l'eau, en réduisant les gaspillages et utilisant de façon rationnelle l'eau.

Les gisements d'économies d'eau sont considérables :

- Dans le secteur domestique, par l'équipement en appareils performants (chasses d'eau, douchettes économiques, lave-linge, lave-vaisselle,...) et par les réparations des fuites (robinets, etc...).
- Dans le secteur tertiaire et les collectivités (hôpitaux, écoles, bâtiments publics...).
- Dans le secteur industriel par la mise en œuvre de process pouvant recycler ou limiter fortement l'eau nécessaire à la fabrication des biens et des produits.
- Dans le secteur agricole par l'adoption d'une agriculture durable et notamment l'abandon de la culture systématique du maïs dans des sols inadaptés.
- En réduisant les pertes dans les réseaux d'adduction d'eau (24 millions de m<sup>3</sup>/an !!!)

Ce programme de maîtrise des consommations d'eau doit être complété par des campagnes de sensibilisation et d'information aux économies d'eau à grande échelle et sur tout le département.

Actuellement la CLE en collaboration avec le SMEGREG mène un travail de fond sur le dossier par l'intermédiaire de groupes de travail thématiques. L'Agence de l'eau Adour Garonne collecte depuis 2003 une surtaxe de péréquation afin d'abonder en partie le financement de la mise en œuvre des mesures du SAGE. La distribution de kits hydro-économiques dans le cadre du projet MACEAU dès 2013 sera une action concrète, simple et efficace.

Pourtant, derrière la quasi unanimité des acteurs institutionnels ou économiques sur ces faits se cachent des enjeux économiques dont les implications sont loin de faire l'unanimité et dépendront de la volonté politique pour les mettre en œuvre.